

Question concernant l'acquisition de la ferme château de Veurnes

La parole est à Mme Jellab.

Mme Jellab.- Nous avons appris par la presse que l'acquisition de cette ferme château avait été approuvée par l'autorité de tutelle. Nous avons également appris que vous souhaitiez vous défaire du centre de vacances de Mariakerke, devenu trop petit. Il apparaît que ladite ferme n'offre que huit chambres permettant d'héberger cent enfants, en plus des adultes.

Quel est le prix de vente du centre de Mariakerke ? Le financement de ce dernier est-il en cours ou intégralement amorti ? Quelle sera la charge mensuelle du nouveau centre ? Comment son acquisition sera-t-elle financée ? Quel sera son coût total, après réalisation des travaux nécessaires, notamment en matière énergétique, tels que le placement de panneaux solaires ? L'installation d'une éolienne dans une région ainsi exposée serait une belle opportunité ; la récupération des eaux de pluie serait également envisageable.

Comptez-vous mettre ce centre à la disposition de toutes les écoles ou exclusivement à la disposition de l'asbl Jeunesse à Bruxelles ? 19 / 46 – Conseil communal / Gemeenteraad – 04/03/2013

Quelle est la date prévue pour son ouverture ?

M. le Président.- La parole est à Mme Hariche.

Mme Hariche, échevine.- Les éléments de réponse dont je ne dispose pas encore feront l'objet d'une communication ultérieure. Je rappelle que l'objectif de cette acquisition est de disposer d'un centre de dépaysement pour nos écoles, tant francophones que néerlandophones, essentiellement pour le niveau fondamental, ainsi que pour le Service de la jeunesse durant les vacances. Il ne s'agit donc pas seulement d'un centre de vacances, mais d'un lieu susceptible d'héberger des enfants tout au long de l'année.

Le centre dont nous disposons actuellement à Mariakerke ne répond plus du tout à nos besoins : d'une part, les locaux sont inadaptés (insuffisants en nombre, réfectoire trop exigu, pas d'espace extérieur, ni cour, ni jardin,...) ; d'autre part, sa capacité d'accueil est largement insuffisante, raison pour laquelle il n'est occupé qu'une centaine de jours par an. Il ne peut accueillir que 35 enfants, alors que nos établissements envoient tous les élèves d'une même année en même temps en classe de dépaysement, soit entre 50 et 100 élèves accompagnés.

Le centre de Furnes peut accueillir une centaine d'enfants et leurs équipes pédagogiques, ce qui nous permettra de rencontrer les besoins de nos écoles qui, actuellement, louent des infrastructures privées pour ces semaines de dépaysement, parfois à des prix élevés.

La toute récente étude réalisée par la Ligue des Familles sur les frais scolaires montre que si 83 % des parents interrogés considèrent les voyages scolaires comme nécessaires, 61 % estiment qu'ils sont beaucoup trop chers et disent éprouver des difficultés à les prendre en charge. Avec l'achat de ce bien, nous pourrons donc répondre à une préoccupation des parents, d'autant plus marquée en temps de crise, en diminuant les coûts des classes de mer.

Outre les attraits traditionnels de la côte belge tels que les randonnées cyclistes

visite d'Ostende, la situation géographique du lieu devrait permettre l'observation active des Polders ainsi que les visites moins courantes du Westhoek, de la ville de Fumes, du centre nature tout proche, du Musée du Pain, de l'Abbaye des Dunes, d'un moulin traditionnel (encore fonctionnel) et, pourquoi pas, de Boulogne-sur-Mer et de son centre Nausicaa. Cette énumération est loin d'être exhaustive.

Comme vous le constatez, ce centre offrira de nombreuses applications pédagogiques pour nos élèves (écologie des Polders, visite des sites historiques, etc.) ainsi qu'une série d'activités physiques. Je confirme l'attrait historique du lieu, qui a abrité le Roi Albert 1er durant la Première Guerre mondiale dont nous célébrerons bientôt le centenaire.

En ce qui concerne le domaine, l'entrée est classée ainsi que la grange et une partie du parc. Le bâtiment lui-même n'est pas classé, mais se situe dans une « zone de parcs et zone à valeur paysagère ». Nous devons donc solliciter l'avis du Service du Patrimoine pour obtenir un permis de changement d'affectation, raison pour laquelle nous demandons de prévoir une clause de réserve suspensive du contrat. Pour votre information complète, l'affectation actuelle est celle d'un hôtel (les propriétaires ont été déclarés en faillite). La valeur du bien estimée par le receveur de l'enregistrement est de 1,2 million €, ce qui constitue une très bonne affaire au vu des 4,5 hectares de magnifiques terrains et des 1.500 m² de surfaces construites. Le bâtiment que j'ai eu l'occasion de visiter est en bon état, même s'il conviendra de procéder à quelques adaptations. Ces travaux doivent encore faire l'objet d'une estimation, mais ils seront raisonnables (essentiellement la pose de clôtures et l'aménagement des dortoirs). Cette acquisition et les travaux seront compensés par la vente de l'actuel centre de Mariakerke qui se situe à deux pas de la digue, mais dont je ne peux pas encore vous révéler la valeur estimée.

Du point de vue financier, le centre générera des recettes liées aux occupations qui devront couvrir les frais de fonctionnement. Rappelons que dans notre enseignement obligatoire, nous comptons 24.498 élèves, autant d'enfants susceptibles d'y être hébergés pendant les périodes scolaires et les vacances. 21 /

Par ailleurs, une communication sera également prévue pour en faire la promotion auprès d'autres pouvoirs organisateurs afin de le rentabiliser au maximum, cela au profit des établissements de la Ville qui auront droit, bien entendu, à un tarif préférentiel plancher.

Il s'agit donc d'une acquisition à fonction pédagogique et sociale qui ne pèsera guère sur nos finances. Soulignons enfin que la conjoncture financière permet de bénéficier de taux d'intérêt avantageux, ce qui est particulièrement propice à l'investissement.

Nous ne manquerons pas de revenir devant le Conseil pour lui soumettre les décisions qui resteront à prendre.

Madame Jellab, il y a longtemps que le centre de Mariakerke est amorti et payé.

M. le Président. - La parole est à M. Coomans de Brachène.